

Assemblée primaire de la Municipalité

09 décembre 2024

Convoquée dans les délais légaux par affichage au pilier public à Massongex et Daviaz, l'Assemblée primaire communale est ouverte à 19h00 par Madame la Présidente Sylviane **COQUOZ**, en présence de 67 personnes. Elle se tient à la salle du 2^{ème} étage du complexe polyvalent.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 10.06.2024 – Approbation
2. Indexation des taux communaux en vue du calcul de l'impôt communal sur le revenu / compensation des effets de la progression à froid
3. Dépense liée à la réfection du réseau d'égouts et d'eau claire à Daviaz et sa demande d'emprunt y relative
4. Plan financier 2025 – 2028
5. Budget 2025
6. Nomination de l'organe de révision pour la législature 2025-2028
7. Informations
8. Divers

Excusé : Gollut Guy

Deux scrutateurs sont nommés : MM. Raphy Frossard et Gilbert Staehli

1. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 10.06.2024 – Approbation

Le procès-verbal de l'assemblée primaire était à disposition sur le site de la Commune ainsi qu'au bureau communal, Mme la Présidente demande si quelqu'un en veut la lecture et s'il y a des remarques au sujet de ce procès-verbal.

La lecture n'est pas demandée et le procès-verbal n'appelle aucune remarque de la part de la présente assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité.

2. Indexation des taux communaux en vue du calcul de l'impôt communal sur le revenu / compensation des effets de la progression à froid

Le Conseil communal a validé, en séance du 18 novembre 2024, la proposition de baisse d'impôt, telle que recommandée par le canton. Il propose d'approuver un taux d'indexation qui passe de 165 à 168%.

Cette compensation des effets de la progression à froid a comme incidence une diminution d'impôt pour la Commune d'un montant de CHF 47'500.--.

A la question : Acceptez-vous de valider le taux d'indexation de 168% proposé par l'Etat du Valais ? L'assemblée l'accepte à l'unanimité.

3. Dépense liée à la réfection du réseau d'égouts et d'eau claire à Daviaz et la demande d'emprunt y relative

Les travaux projetés à Daviaz pour l'année 2025 incluent 2 tronçons :

1. Sur la route cantonale, de la STEP au chemin de la Rogneuse, sur une longueur de 135 mètres ;
2. Le secteur Au Bioley, sur une longueur de 330 mètres.

Il s'agira d'installer une canalisation d'eau claire (DN 400 mm) et de remplacer la canalisation d'eau usée (DN 250 mm) et la conduite d'eau potable (DN 160 mm). Les deux tronçons restants seront réalisés en 2026.

Détail des coûts d'investissements pour ces travaux :

Enrobé route de Daviaz	CHF 100'000.—
Réseau eau potable	CHF 125'000.—
Traitement eaux usées	CHF 1'100'000.—
Coût total	CHF 1'425'000.—

à déduire CHF 50'000.—participation de l'Etat du Valais

Une demande d'emprunt de CHF 1'200'000.—doit être faite, courant 2025, pour financer ces travaux.

La commune ne bénéficie d'aucune subvention cantonale ou fédérale pour ces réseaux d'eau potable et traitement des eaux usées. La seule subvention est cantonale au niveau de la réfection de la route de Daviaz.

A la question : Acceptez-vous l'investissement de CHF 1'425'000.—et sa demande d'emprunt de CHF 1'200'000.— ? L'assemblée l'accepte à l'unanimité.

4. Plan financier 2025-2028

Chacun a pu prendre connaissance des chiffres, ainsi que du message introductif rédigé par la caissière-comptable dans le journal des trois tours, sur le site internet ou directement au bureau communal.

La planification financière à court terme prévoit des investissements d'un montant de CHF 1'841'400.—en 2025, avec une dette par habitant de CHF 1'122. --, qualifiée de moyenne ;

CHF 1'500'000. -- en 2026, avec une dette par habitant de CHF 1'368. --, qualifiée de moyenne

CHF 570'000. -- en 2027, avec une dette par habitant de CHF 1'144. --, qualifiée de moyenne

CHF 1'950'000. -- en 2028, avec une dette par habitant de CHF 1'563-- , toujours qualifiée de moyenne

Habitué à effectuer une planification financière quadriennale, le Conseil communal a décidé d'étendre la planification à 10 ans, afin de mieux échelonner les investissements à consentir dans le temps. Ce sujet sera l'objet principal de la prochaine séance de Conseil qui permettra également de passer le flambeau aux nouveaux élus en leur présentant les principaux enjeux qui attendent le Conseil communal.

5. Budget 2025

Les différences principales figurant dans le budget 2025 ont été expliquées dans le message introductif publié dans le journal des 3 Tours.

Comptes de résultats

Marge d'autofinancement	+ CHF 949'999.--
Amortissements	- CHF 851'600.—
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF 51'975.— *

*Ce montant représente les gains des deux dicastères (voirie et eaux usées) qui ont été attribués au fonds dédié des financements spéciaux. Il faut noter que cette

année est spéciale puisque la Commune a bénéficié d'une rétrocession de la TVA concernant la REDIP payée durant ces 5 dernières années.

En effet, le Tribunal fédéral a récemment invalidé la pratique administrative fédérale qui consistait en ceci :

En présence de subventions, et dans la mesure où une partie des charges et/ou des investissements était financé par des ressources générales, donc les impôts, il y avait lieu d'entreprendre une réduction de la déduction de l'impôt préalable (REDIP). Désormais, ces éléments doivent être considérés comme neutres du point de vue de la TVA et n'impliqueront plus aucune correction au niveau de l'impôt préalable.

Excédent de revenus = CHF 46'424.-

Des détails sont donnés sur :

- la subvention communale concernant la crèche avec explication concernant l'augmentation de places donc augmentation des postes de travail. A savoir que la capacité financière des familles bénéficiaires est plutôt basse et implique un subventionnement communal plus important.

A la question est-ce que la Commune de Vérossaz bénéficie contribution annuelle forfaitaire ? Vérossaz paye CHF 2'000.- par place à 100% au début de l'année scolaire, soit 9 places pour CHF 18'000.--. A savoir également que dans le règlement, il est prévu que les enfants de Massongex ont une priorité absolue.

- les nonagénaires 2025 sont MM. Robert Birchler et Louis Salérian.

Concernant les investissements :

- des travaux de mise au sec de la mosaïque sont nécessaires sur toute sa partie enterrée pour un coût de CHF 30'000.-
- les travaux sur les chambres de réunion et le réservoir de Fontany sont reportés en 2025 pour un montant de CHF 85'000.- ainsi que la réalisation du Plan Général d'Approvisionnement (PGA) pour un montant estimé à CHF 136'600.--.

Des questions sont posées :

- Pourquoi faire une demande d'emprunt de CHF 1'200'000.-- pour les égouts alors que la marge d'autofinancement se monte à CHF 949'999.-- ? Un emprunt pour la réfection des égouts de Daviaz est obligatoire. La Commune n'a pas les liquidités nécessaires pour absorber ces travaux. De plus, il faut savoir que les subventions cantonales ou fédérales sont versées entre 2 et 3 ans après les travaux terminés.
- Paroisse : les bâtiments de la paroisse se détériorent (la cure, la chapelle de Daviaz). La commune n'est pas propriétaire des biens paroissiaux. Elle doit veiller à couvrir le déficit des frais de culte.
- Lors de la réception des factures sur la consommation de l'eau, il y a la TVA sur l'eau et sur les eaux évacuées, le citoyen paye deux fois la TVA sur la même eau. Ce ne sont pas les mêmes services, il y a le coût pour l'acheminement de l'eau (captage, traitement) et le coût pour l'évacuation et le traitement des eaux à la STEP.

A la question : acceptez-vous le budget 2024 tel que présenté, l'assemblée l'accepte à l'unanimité.

6. **Nomination de l'organe de révision pour la législature 2025-2028**

Le principe pour la révision des comptes précise, à l'art. 83 de la Loi sur les Communes :
Al. 2 Les réviseurs sont nommés par l'assemblée primaire ou le conseil général pour quatre ans sur proposition du conseil municipal. Ils sont rééligibles.

Le Conseil propose de nommer la fiduciaire Nofival pour la période 2025-2028.

A la question : acceptez-vous la nomination de la fiduciaire Nofival pour la révision des comptes pour la législature 2025-2028 ? L'assemblée accepte à l'unanimité.

7. **Informations**

Génédis par Olivier Saillen

M. Saillen présente le budget 2025 de Génédis sur Massongex avec le renforcement BT plaine ainsi que la liaison câblée 16 kV Evionnaz-St-Maurice pour un bouclage de secours.

RegBL par Gwenaël Richard

Chaque propriétaire de bâtiment va recevoir un courrier afin de compléter les renseignements sur ses habitations notamment sur le chauffage. Ce questionnaire permettra à la Commune de préciser les priorités énergétiques de la Commune.

Mobichablais par Sylviane Coquoz

A Massongex, les arrêts à la demande Grand-Clos et Eglise sont supprimés au profit de la rapidité des trajets et de meilleures correspondances aux extrémités des lignes. Pour la ligne 107, Massongex-Monthey et Monthey-Massongex, les bus circulent chaque demi-heure, de 6h à 20h, sans demande de passage, aux arrêts Gare et Route du Chablais.

Pour la ligne 110 vers Bex ou Monthey, le bus circule uniquement à l'heure et sur demande. Le bus 110 l'offre des correspondances depuis Massongex aux gares de Bex, de 6h à 1h15, et de Monthey, de 20h15 à 1h15, prenant ainsi le relais de la ligne 107.

Enfin au niveau tarification, le système Mobilis couvrira également le trajet en train entre Massongex et St-Maurice avec une zone supplémentaire. Les tarifs sur les applications et les automates sont automatiquement adaptés.

Terminal et route d'accès sud site chimique

Les travaux suivent leur cours, le revêtement doit être terminé pour la fin de l'année. La couche finale se fera à la fin des travaux, d'ici 2 à 3 ans. Cette route est cantonale. Le terminal ne sera pas uniquement pour le site chimique, il sera régional.

Apéro du Nouvel-An

L'apéro du Nouvel-An aura lieu à 11h30 devant la salle polyvalente le 1^{er} janvier.

8. **Divers**

Route site chimique

Est-ce que cette route sera ouverte à la circulation pour les employés du site ?

Oui, un parking est prévu pour les employés côté Terminal.

Terminal : circulation de nombreux camions

Toutes les études concernant le trafic étaient présentées dans le dossier de mise à l'enquête publique. Ces camions n'engorgent pas la circulation aux créneaux des pendulaires où il y a les bouchons.

Chauffage à distance

Une convention est en cours d'élaboration. La Commune doit également préparer un règlement communal. Il sera présenté en 2025 lors d'une prochaine assemblée primaire.

En conclusion de cette assemblée, Madame la Présidente se doit de prendre un temps de remerciement. En effet, cette assemblée ne clôt pas seulement l'année, mais également la législature commencée le 1er janvier 2021. Les élections récentes ont désigné deux nouveaux conseillers pour la période 2025-2028 : Mme Laetitia Barroso et M. Yannick Ruppen que nous félicitons et que nous accueillerons prochainement. En cette fin d'année 2024, c'est aussi le départ de deux conseillers : M. Eric Solioz après 8 ans passés au Conseil et M. Olivier Saillen après 20 ans dont 12 à la vice-présidence. Un cadeau leur a été remis lors de notre récente soirée des jubilaires. L'assemblée les applaudit en guise de reconnaissance.

L'assemblée est cordialement invitée à partager un vin chaud au Central. Mme la Présidente souhaite à chacun de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Séance levée à 19h50

La Présidente :
Sylviane Coquoz

La Secrétaire :
Sandra Mariétan